

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du lundi 23 octobre 2023

2023\_10\_01

Date de la convocation : 16 octobre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Le quorum est atteint.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Damien ROSSET

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne BERNARD, Maire*

*Présents : Mmes BERNARD, MAZOUIN, MALHAO, LHERMELIN  
Mrs, ROSSET, FORTINEAU, BOREL, BARTHELEMY*

*Représentés :*

*Absents excusés : Mrs COCULET, OUVRARD et SIMON*

***OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Année 2023***

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2022, approuvant les modifications apportées à l'intérêt communautaire de l'action sociale, et entérinant le transfert de la compétence relative à la crèche Mélusine à la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 5 septembre 2023 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- La prise de compétence de la crèche Mélusine

- La restitution de la compétence relative à l'aménagement touristique de la forêt de la Braconne et Bois Blanc

Vu le rapport de CLECT transmis par la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord ci-annexé,

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des élus présents lors de la commission du 5 septembre 2023.

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT figurant en pièce jointe.

**AR Prefecture**

016-211602909-20231023-2023\_10\_01-DE  
Reçu le 07/11/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, approuve le rapport de la CLECT présenté.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme,

Le maire,  
**Anne BERNARD**

Le secrétaire de séance,  
**Damien ROSSET**

